L'offre Elec'Car 1 an

Fiche Descriptive

Cette fiche doit vous permettre de comparer les offres commerciales des différents fournisseurs.

Les éléments repris dans cette fiche ne constituent pas l'intégralité de l'offre. Pour avoir une information complète, vous devez vous reporter aux conditions particulières de l'offre et aux conditions générales de vente.

En souscrivant une offre à prix de marché d'électricité, vous pouvez changer d'offre à tout moment et sans frais et vous restez libre de revenir au tarif réglementé en électricité, si vous en faites la demande auprès du fournisseur historique.

Caractéristiques de l'offre et options

Offre à prix de marché électricité 1 an, indexée sur le tarif réglementé (*tarif réglementé «bleu» déposé et publié par EDF)*

- Offre réservée aux clients particuliers propriétaires d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable (ENGIE se réserve le droit de demander la preuve de la possession d'un véhicule électrique ou hybride rechargeable) et disposant d'un comptage Heures Creuses/Heures Pleines. Selon la situation du client, le passage d'un comptage simple à un comptage Heures Pleines/Heures Creuses peut entraîner la facturation de frais par le gestionnaire de réseau (voir catalogue des prestations).

- Electricité verte ou Elec Verte :
Pour tout nouveau contrat d'électricité souscrit par un client particulier, à l'exception des offres Elec Classique, de l'offre Elec Référence Essentielle et de l'offre électricité happ.e, ENGIE achète l'équivalent de la quantité d'électricité consommée par le client en Garantie(s) d'Origine émise(s) par des producteurs d'énergie renouvelable. Une Garantie d'Origine certifie que de l'électricité a été produite à partir d'une source d'énergie renouvelable et injectée sur le réseau électrique.

- Services inclus :
> Espace Client : espace privé permettant au client de gérer son(ses) contrat(s)
> Service Ma conso : service permettant au client de suivre ses consommations (ce service nécessite l'activation d'un Espace Client).
> Mon Alerte : si vous bénéficiez de la mensualisation, vous êtes informé(e) par courriel en cas d'évolution significative à la hausse de votre facture annuelle par rapport à l'estimation prévisionnelle ayant permis de calculer vos mensualités, due à une évolution de vos consommations et/ou du prix de votre contrat. Vous pouvez alors ajuster vos mensualités, comme proposé par ENGIE, sur votre Espace Client à réception de l'alerte. Service réservé aux clients titulaires d'un contrat d'Electricité et/ou de gaz naturel, ayant renseigné leur email de contact et équipés d'un compteur communicant LinkyTM ou Gazpar pour l'énergie considérée.
- Services gratuits au choix :
> Facture en ligne : ce service nécessite l'ouverture de votre Espace Client et le choix du prélèvement automatique. Vos factures et vos nouveaux échéanciers de paiement si vous avez choisi la mensualisation, seront uniquement disponibles sur votre Espace Client. Vous serez informé de leur disponibilité par e-mail. Description du service à l'article 5.2 des CGV.
> E-documents : ce service vous permet, hors service Facture en Ligne, de recevoir au format électronique les e-documents, dont les évolutions des CGV, listés à l'article 5.3 des CGV. Description du service à l'article 5.3 des CGV.

Prix de l'offre
(article 4 des Conditions Générales de Vente – CGV)

Réduction de 50% sur le prix du kWh HTT pendant les Heures Creuses (telles que définies par le gestionnaire de réseau) par rapport aux Heures Pleines de l'offre Elec'Car d'ENGIE

- Abonnement HTT et prix du kWh HTT indexés pendant la durée du contrat sur le tarif réglementé de l'électricité à puissance et type de comptage équivalent. Ils évolueront, à la hausse ou à la baisse, à la date d'entrée en vigueur de chaque variation du tarif réglementé.

> Pour accéder aux prix de l'offre Elec'Car 1 an, veuillez-vous référer à la grille de prix de l'offre disponible en page 3

Durée du contrat
(Conditions particulières de vente)

Durée : 1 an (contrat à durée déterminée).
Renouvellement par tacite reconduction par période de même durée.

Date d'effet : mentionnée aux Conditions Particulières de Vente (CPV), elle est fixée avec le client.

Date d'échéance : elle est mentionnée aux CPV.

ENGIE, Société Anonyme au capital de 2.435.285.011 €, ayant son siège social 1, place Samuel de Champlain - 92400 Courbevoie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 542 107 651.

Facturation et modalités de paiement
(articles 5.1 et 6.1 à 6.3 des CGV)

Modalités d'établissement de la facture : en l'absence d'index fourni à ENGIE, par le distributeur, ENGIE estime l'index du compteur ou les consommations du client à partir notamment de l'historique de consommation s'il existe ou de toute information communiquée par le distributeur ou le client.

Périodicité de la facture : tous les 2 mois ou une fois par an en cas de mensualisation des paiements. Pour bénéficier de la mensualisation de ses paiements, le client doit avoir opté pour le prélèvement automatique. Elle permet au client de lisser ses paiements sur une période de 11 mois en payant un montant identique chaque mois. Lors de la première mise en place de la mensualisation, le fournisseur et le client arrêtent d'un commun accord un échéancier avec les montants des mensualités à prélever à date fixe.

Délai de paiement : 14 jours à compter de la date d'émission de la facture.

Support : électronique (pour en bénéficier le client doit avoir opté pour le prélèvement automatique et être titulaire d'un Espace Client) ou papier.

Modes de paiement : Prélèvement automatique, TIP SEPA, chèque, espèces ou carte bancaire par internet et par téléphone..

Incidents de paiement : A défaut de paiement intégral dans le délai prévu pour leur règlement, les sommes dues sont majorées de plein droit, et, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, de pénalités égales :
- Si le retard de paiement est compris entre 1 et 11 jours, à la somme restant due multipliée par le nombre de jours de retard de paiement que multiplie 1,5 fois la valeur journalière du taux de l'intérêt légal en vigueur.
- Si le retard de paiement est supérieur ou égal à 12 jours, à 5% du montant de la somme restant due au 12e jour de retard de paiement. Le montant de ces pénalités ne peut alors être inférieur à 7,50€ TTC.

Conditions de révision des prix
(article 4.3 des CGV)

Révision des prix du l'Electricité à chaque échéance du contrat :
Le client sera informé, au plus tard 30 jours avant cette échéance, des nouveaux prix qui lui seront appliqués à compter de la date de renouvellement de son contrat. En cas de refus de ses nouveaux prix, le client dispose d'un délai de 3 mois à compter de la réception du courrier lui indiquant ces nouveaux prix pour résilier le contrat sans pénalité.

Conditions de résiliation à l'initiative du client
(article 11 des CGV)

Le client peut résilier par courrier simple ou également par téléphone ou internet.
En cas de changement de fournisseur, le contrat est résilié de plein droit à la date de prise d'effet d'un nouveau contrat.
Dans les autres cas, la résiliation prend effet à la date souhaitée par le client et au plus tard 30 jours à compter de la notification de la résiliation à ENGIE. Le client est redevable des sommes dues jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.
Aucun frais de résiliation.

Conditions de résiliation à l'initiative du fournisseur
(Article 6.5 des CGV)

En l'absence de paiement, ENGIE peut résilier le contrat avant sa date d'échéance :
- Après une mise en demeure de payer la totalité des sommes dues dans un délai de 15 jours restée infructueuse, ENGIE peut demander au distributeur de réduire la puissance en électricité et/ou d'interrompre la fourniture de gaz et/ou d'électricité pour le(s) point de livraison du client.
- A défaut d'accord dans ce délai, ENGIE peut, 20 jours après en avoir avisé le client par courrier, interrompre la fourniture. Il est entendu, qu'en pareil cas, le client ne peut revendiquer le remboursement d'aucun dommage quel qu'il soit ni aucune réduction de quelque nature que ce soit.

Les frais d'interruption et de rétablissement sont à la charge du client.

Service clients et réclamations

Service Clients ENGIE
TSA 87 494 – 76934 ROUEN Cedex 09
N° service clients : 09 69 39 04 60 (appel non surtaxé)
http://particuliers.engie.fr

Conditions générales de vente de Gaz et/ou d'Electricité V15012022OM.DOM

Si le contrat est souscrit à distance ou par démarchage, le consommateur dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation.
Les modalités d'exercice du droit de rétractation varient selon le mode de vente.
Les clients modestes, sous condition de ressources, peuvent payer une part de leur énergie avec le chèque énergie s'ils en sont bénéficiaires. Dans chaque département, le Fonds Solidarité
Logement peut accorder une aide au cas par cas pour couvrir tout ou partie des dépenses de fourniture d'énergie.

- Les prix mentionnés sur le site sont toutes taxes comprises : TVA, CTA (Contribution Tarifaire d'Acheminement) et TICFE (Taxe Intérieure de la Consommation Finale d'Electricité)* intégrant depuis le 1er janvier 2022 la part départementale de la TICFE et depuis le 1er février 2023 la TCCFE (Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité qui devient la part communale de la TICFE).
*La TICFE correspond sur votre facture à la Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE) - Elle est désormais appliquée pour un montant de 0,001€/kWh sur toutes les consommations d'électricité (kWh) quelle que soit la puissance souscrite.

ENGIE, Société Anonyme au capital de 2.435.285.011 €, ayant son siège social 1, place Samuel de Champlain - 92400 Courbevoie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 542 107 651.

Grille tarifaire en vigueur au 1er avril 2024

Les prix de l'offre applicables pendant le mois calendaire en cours sont mis à jour sur la présente fiche au 1er jour ouvré du mois.
Avant cette mise à jour, les prix applicables sont disponibles auprès du Service Clients.

Elec'Car 1 an

Puissance souscrite (kVA)	Option tarifaire Heures Pleines - Heures Creuses					
	Abonnement EUR/an		Consommation (EUR/kWh)			
			Heures Pleines		Heures Creuses	
	HTT	TTC	HTT	TTC	HTT	TTC
3	-	-	-	-	-	-
6	128,40	160,63	0,23554	0,30785	0,11777	0,16652
9	161,40	203,94	0,23554	0,30785	0,11777	0,16652
12	193,44	246,24	0,23554	0,30785	0,11777	0,16652
15	223,68	286,64	0,23554	0,30785	0,11777	0,16652
18	253,56	326,66	0,23554	0,30785	0,11777	0,16652
24	317,04	410,62	0,23554	0,30785	0,11777	0,16652
30	373,56	487,24	0,23554	0,30785	0,11777	0,16652
36	430,68	564,49	0,23554	0,30785	0,11777	0,16652

ENGIE, Société Anonyme au capital de 2.435.285.011 €, ayant son siège social 1, place Samuel de Champlain - 92400 Courbevoie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 542 107 651.